

COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 SEPTEMBRE 2017 à 9H30

Etaient présents : CHABERT Patrick, CHAUVET Antoine, CHENE Bernard, COHENDET Robert, COURT Reine, DURAND Jean-Claude, FERRIER Jacqueline, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, PELLISSIER Claude, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOU Chantal, PROVOST Patrick, RIVET Christian, SORNIN Frédéric, TINERT Maud ;

Absents : REY Robert (procurator à GONTHIER G), BONNIVARD Emilie (procurator à PELLISSIER C, ANDRE Jean-Luc (procurator à COHENDET R), AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie, DE VRIES Catherine, MOREAU Damien

Le Procès-verbal de la séance du 21 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

FISCALITE : HARMONISATION DES ABATTEMENTS, VOTE DES TAUX ET EXONERATIONS

Suite à la création de la Commune Nouvelle, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'harmonisation des abattements et vote les taux et exonérations comme suit :

- **Taxe d'habitation** : abattement général à la base de 5%, abattement spécial à la base de 10 %, abattement obligatoire pour charges de famille : 10% pour chacune de deux premières personnes à charge, 15% pour chacune des personnes à partir de la 3^e personne à charge (taux de droit).
- **Taxe d'habitation** : Assujettissement des locaux vacants
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : exonération à 50 %, pour une durée de cinq ans, sur les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie ;
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, pour tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992
- **Taxe d'aménagement** : fixation de taux secteurs de 1,5% sur le territoire de la commune déléguée de Montaimont, sur le territoire de la commune déléguée de Montgellafrey compris entre le Chef-Lieu et Cochenières, sur le territoire de la commune déléguée de Saint-François-Longchamp compris entre le Planet et le Chef-lieu 1450 ; et taux de 3,00 % sur le territoire de la commune déléguée de Montgellafrey – station (après secteur Cochenières) et le haut du territoire de la commune déléguée de Saint-François-Longchamp (après secteur 1450).

PROJET D'ACQUISITION DU BATIMENT LA VIGIE : Le Conseil, suite à la délibération prise lors de la séance du 21 août, décide de passer outre l'avis des Domaines et d'acquérir la Vigie appartenant aux Consorts JALLAT pour un montant de 600.000 €, et le Parcours Aventures appartenant à Christian JALLAT pour un montant de 50.000€.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Budget général : Transfert de 1.300 € de l'article 2318-215 (cimetière) au 2135-220 (ruisseaux)

Transfert de 88.000 € de l'article 21318-224 et de 30.000 € de l'article 2182-214 au 201571-201 (matériel)

Budget gîtes : transfert du 200 € de l'article 2184 à l'article 2135

REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de réfection de la voirie à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 70.160,45 € HT.

ACQUISITION D'UN ENGIN DE DENEIGEMENT PORTE-OUTILS : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la vétusté du matériel roulant de l'ex-Sivom, notamment des équipements nécessaires au déneigement, et fait part des offres reçues suite à la consultation lancée pour l'acquisition d'un engin de déneigement porte-outils avec les équipements utiles au travail polyvalent des services techniques. Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de Mercedes Benz pour un montant de 251.200 € HT et accepte la proposition de rachat de l'entreprise BARBIER Serge pour le matériel roulant en cours de remplacement.

ILLUMINATIONS : Le Conseil prend connaissance du dossier de consultation concernant les illuminations pour les communes déléguées de Saint-François-Longchamp et Montgellafrey et décide de rajouter des illuminations pour Montaimont.

DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE : Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de dénomination de commune touristique et autorise le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

GESTION DE LA LUGE SUR RAILS : le Conseil prend connaissance des différentes réunions avec la Société Labellemontagne qui est intéressée par la gestion de la luge sur rails.

CREATION DE POSTES SAISONNIERS : M. le Maire rappelle les effectifs du service technique de la commune déléguée de Saint-François-Longchamp et la charge de travail durant la saison hivernale. Il propose au Conseil la création d'un poste au grade d'adjoint technique pour la saison d'hiver 2017/2018, proposition approuvée à l'unanimité.

Pour le Centre de balnéothérapie, les propositions de création de postes saisonniers sont approuvées à l'unanimité (18)

DEMANDE DE SUBVENTIONS : Le Conseil décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions (ONAC, Banque Alimentaire, Challenge Trail Maurienne).

DOMAINE SKIABLE : Le Conseil Municipal :

Décide de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours, ou auprès de leurs ayants droits, tous les frais engagés par la Commune à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ;

Charge la SA SAINT-FRANCOIS LABELLEMONTAGNE d'effectuer les prestations de secours sur le domaine skiable

Approuve les tarifs proposés par St François Labellemontagne pour l'hiver 2017/2018

FRONT de NEIGE et PETITS SOINS : 54 € TTC ZONE 1 (zone rapprochée) : 210 € TTC ZONE 2 (zone éloignée) : 368 € TTC
HORS ZONE : 737 € TTC HORS CATEGORIE (opération de secours complexe type avalanches, recherches, etc...) : au coût réel
Coût horaire pisteuse secouriste : 45,00 € Coût horaire d'un engin de damage : 173,50 € Hélicoptère privé : au coût de l'intervenant
Coût horaire d'un scooter (avec chauffeur) : 71,00 € Intervenant privé extérieur : au coût de l'intervenant

DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS : Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve à l'unanimité les dossiers de demandes de subventions dans le cadre du FDEC pour l'installation des abris bus (62.028,00 € HT) et pour la dénomination des rues et numérotation des maisons (56.692,16 € HT), et pour les crues du Merderel (9.380 € HT -subvention FREE).

GARDERIE COMMUNALE : La proposition d'assistance de l'ASADAC pour le renouvellement de la DSP de la garderie est approuvée à l'unanimité, ainsi que le devis de CONSTRUCTION RENOVATION SAVOIE pour les travaux de mise en sécurité et d'étanchéité de la toiture (11.229,23 € HT).

RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal retient la proposition de maintenance de ELECTREAU d'un montant de 520,00 € HT pour le réseau de Montgellafrey, approuve les tarifs 2018 :

Commune déléguée de Montaimont :

EAU	Abonnement = 62 €	Abonnement Les Mottes = 31 €	M3 d'eau = 0,62 €
	A partir de 150 m ³ = 0,21 €	Location compteur = 20 €	
ASSAINISSEMENT :	Redevance/m ³ = 0,90 €	au-delà 150 m ³ = 0,12 €	Taxe assainissement ind. M2 = 20,00 €

Commune Déléguée de Montgellafrey :

EAU	Abonnement = 27 €	Location compteur = 20 €	M3 d'eau = 1,20 €	Branchement = 160 €
ASSAINISSEMENT	Forfait = 8 €	Branchement = 160 €	Visite ANC hors Prenet = 25 €/an	
	Visite ANC Prenet = 12 €/an			

RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2018/2019 : M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande du Syndicat de Pays de Maurienne concernant les rythmes scolaires. Une consultation pour le marché des transports scolaires à compter de la rentrée 2018 doit être lancée et nécessite une réponse quant à l'organisation sur 4 ou 5 jours. Dans l'attente des réunions du Conseil d'Ecole et de la Commission scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet le souhait de repasser à la semaine de quatre jours,

ADHESION AU CENTRE DE GESTION POUR LE CONTRAT DE GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : Suite à la création de la commune nouvelle, le Centre de Gestion présente au Conseil la convention à signer pour l'adhésion au contrat de groupe, convention approuvée à l'unanimité.

FOYER LOGEMENTS LE ROC NOIR : Après avoir entendu le rapport financier 2016/2017 de la résidence pour travailleurs saisonniers « Le Roc Noir », le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les conditions et tarifs proposés pour la période de décembre 2017 à novembre 2018.

CCAS – NOMINATION DES MEMBRES EXTERIEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : par délibération N° 7 du 02 janvier 2017, le Conseil Municipal a fixé à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S (6 membres du Conseil et 6 membres extérieurs). M. le Maire présente la liste des six membres extérieurs qu'il souhaite nommer, après avis du Conseil Municipal ; Le Conseil approuve à l'unanimité la liste composée de Mmes Nicole FAUCHER, Catherine GOBILLOT, Nathalie BUDAN, Danielle PELLISSIER, Isabelle REFFET, et M. Frédéric LORIOT.

BAUX DE CHASSE ET DE PECHE : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de bail de pêche à signer avec l'AAPPMA « AMICALE DES PECHEURS DE L'ARC » sur l'ensemble du territoire (hormis le lac de la Grande Léchère) mais décide de reporter la décision concernant le bail de chasse « ACCA la Diane de Montaimont » afin d'avoir des compléments d'informations.

QUESTIONS DIVERSES : le Conseil

- approuve à l'unanimité le devis de MESUR'ALPES d'un montant de 2.675 € HT pour le projet d'extension du parking situé au Chef-Lieu de Montaimont (réalisation de relevés et plans nécessaires au montage du dossier d'Avant-Projet Sommaire)
- prend connaissance du projet de petit collectif présenté pour une parcelle située à Pré Villot

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 28 septembre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Le Maire, M. Patrick PROVOST

